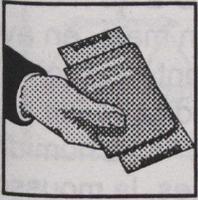


CONDITIONS D'ENTRÉE ET VISAS

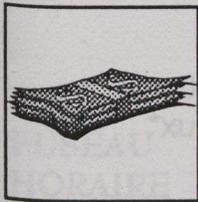


Les touristes qui séjournent au pays pendant plus de 30 jours doivent obtenir un visa (environ 15 \$). Il suffit de s'adresser à l'ambassade de la Thaïlande, à Ottawa, ou au consulat de la Thaïlande, à Vancouver, Edmonton ou Toronto. Les autorités de l'immigration délivrent systématiquement un visa de transit valide pour 14 jours aux visiteurs à destination d'un autre pays qui font une halte en Thaïlande, lorsque ceux-ci fournissent une preuve de la correspondance.

- **Douanes**

Les visiteurs peuvent apporter en Thaïlande un appareil-photo et une caméra, cinq rouleaux de pellicule photo et trois rouleaux de pellicule de 8 à 16 mm, 200 cigarettes ou 250 g de tabac et une bouteille d'alcool. Les drogues, le matériel pornographique et les armes à feu sont interdites.

MONNAIE



L'unité monétaire de la Thaïlande est le baht, qui est divisé en 100 satang. Il existe des billets de 1000, 500, 100, 50, 20 et 10 B ainsi que des pièces de 10, 5 et 1 B et de 50 et 25 satang.

- **Pourboires**

En règle générale, on donne aux portiers et aux chasseurs un pourboire d'environ 5 B par sac. Quant aux coiffeurs, ils reçoivent d'ordinaire de 10 à 20 B. Les restaurants calculent généralement 10 % en sus pour le service et on peut offrir un pourboire supplémentaire de 5 %. Il est considéré comme grossier de donner un pourboire de 1 B.

LANGUES

La langue officielle, le thaï, est parlée par plus de 85 % de la population. Les habitants du Nord-Est emploient le laotien, que parle environ 15 % de la population. De plus, les nombreux Chinois qui vivent en Thaïlande parlent divers dialectes chinois, tandis que le malais est parlé dans le sud du pays. L'élite instruite parle couramment l'anglais.